

ELECTION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX BPCE MUTUELLE UN ROLE CENTRAL

Au moment d'élire vos délégués à BPCE mutuelle – 31 mars au 18 avril – il est bon de s'attarder un instant sur leur rôle. Il convient tout d'abord de rappeler que BPCE Mutuelle est une « vraie » mutuelle, c'est à dire à but non lucratif, sans aucun actionnaire à rémunérer. Cela veut dire que la gouvernance de la mutuelle est assurée par des représentants des salariés, des retraités et des entreprises adhérentes, les délégués, qui siègent et composent l'Assemblée Générale.

Les délégués valident donc les grandes orientations, notamment économiques et stratégiques de notre complémentaire santé et élisent les membres du Conseil d'Administration qui sont, eux aussi, vos représentants. Les délégués de BPCE Mutuelle sont également des interlocuteurs de proximité qui, au sein de nos entreprises, peuvent recueillir vos questions, vos sollicitations et donc porter votre voix.

LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA PRÉSIDE AUX DESTINÉES DE NOTRE MUTUELLE DEPUIS PLUS DE 30 ANS ET S'ENGAGE AU QUOTIDIEN POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS.

ENSEMBLE ET EN CONFIANCE
Continuons à faire vivre BPCE MUTUELLE !
Soutenez nos candidats



Liste N°2



Liste N°4



Fattouma AZOUAOU



Philippe GRASSI



Laeticia COSTANTINI



Gilles GOLETTI